Règlement intérieur du Championnat d'échecs des collèges de Vendée

Le Comité Départemental du Jeu d'Echecs de Vendée (CDJE 85) organise le Championnat d'échecs scolaire des collèges de Vendée sous la responsabilité du Correspondant ou de la Correspondante Scolaire Départemental (CSD).
La ou le CSD organise son action départementale sous la responsabilité du CDJE. Elle fixe les dates des rencontres, les lieux d'actions, s'assure de la disponibilité du matériel, désigne les arbitres et veille au bon déroulement des tournois. Elle rappelle les objectifs du secteur scolaire à tous les participants.
Les objectifs se traduisent par la recherche de la participation du plus grand nombre d'élèves et du plus grand nombre d'établissements du département. En particulier, la ou le CSD organise une campagne d'information à partir de la rentrée et elle ou lui a le souci de la relation importante avec les acteurs de l'Éducation nationale (DASEN, IEN, chefs d'établissements, directeurs d'école, USEP, UNSS, UGSEL).

1. Déroulement de la compétition

La compétition est ouverte aux collégiennes et collégiens scolarisés en Vendée, c'est-à-dire les élèves de la classe de 6e jusqu'à la classe de 3e, ULIS et SEGPA inclus.
La phase départementale donne accès à la phase académique.
Elle se déroulera à la date et à l'endroit décidé par l'Assemblée Générale du CDJE.
Il n'est pas demandé de droits d'inscription.

2. Horaires

Accueil des participants et vérification des licences : de 12h30 à 13h30
Horaire de Jeu

- Ronde 1 : 13 h 45, Ronde 2 : 14 h 20, Ronde 3 : 15 h 00, Ronde 4 : 15 h 40, Ronde 5 : 16 H 20 Ronde 6 : 17 h 00
- Clôture du Tournoi : à 18h00.

3. Licences

Il est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la FFE. Toute infraction est sanctionnée par la marque de - 2 avec partie gagnée pour l'adversaire.
- Respecter la charte des joueurs et joueuses d'échecs

Chaque joueur représente son établissement. Dans le logiciel PAPI, le nom du club de chaque joueur ou joueuse sera remplacé par le nom de son établissement scolaire.
Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune estimation ultérieure ne sera effectuée.

4. Arbitrage

L'arbitre principal du Championnat est au moins Arbitre Fédéral Open 1 au moins. Il est désigné par le Comité Directeur du CDJE.
Des arbitres adjoints pourront être désignés sur place.

5. Règles et Appariements

Les règles du Jeu de la FIDE et de la FFE en vigueur à la date du Championnat d'échecs scolaire des collèges de Vendée sont applicables.
Les parties effectivement jouées, même si un forfait administratif est prononcé ultérieurement, sont comptabilisées pour le classement Elo rapide national.
Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE).
La cadence de jeu est de 12 mn +3. Le délai de forfait est fixé à 10 minutes après le lancement de chaque

ronde.

6. Coups illégaux et fin de partie

En cas de coup illégal, la sanction sera de 1 minute supplémentaire pour l'adversaire, lors du premier et du deuxième, perte de la partie au troisième coup illégal.
Pour signaler les coups illégaux il faut prévenir l'arbitre.
A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) viendra indiquer le résultat de la partie à la table d'arbitrage ou à un arbitre de salle. A l'issue de la partie, chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

7. Forfaits/Abandons

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français.

8. Classement

8.1. Classement individuel

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0). Le départage des ex aequo est fait au Buchholz tronqué, Buchholz et Cumulatif.

8.2. Classement par établissement

Le classement par établissement est également établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants ou participantes d'une même école ou du même collège dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons.
Une équipe est dite complète lorsqu'elle comprend 8 membres dont au moins 2 garçons et 2 filles. Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 membres ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes.
En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (Buchholz tronqué, Buchholz, Cumulatif).
En cas de nouvelle égalité, on prendra l'équipe avec la moyenne la plus jeune. Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.

9. Rappels : Téléphones et objets connectés

Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie. Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.
Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

10. Acceptation du règlement

Tous les participants et les spectateurs/accompagnateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur et la charte du joueur d'échecs.
L'Arbitre principal ; L'Organisateur ;

Règlement validé par l'Assemblée générale du CDJE le 7 septembre 2025.
Adressé à la Ligue des Pays de Loire le même jour.